

	<b>Niveau I</b> Arbitre régional	<b>Niveau II</b> Arbitre inter régional	<b>Niveau III</b> Arbitre national	
<b>Fonctions possibles</b>	Assesseur sur épreuves régionales	Assesseur sur épreuves régionales et nationales Principal sur épreuves régionales Formateur au niveau I	Assesseur et principal sur épreuves régionales et nationales Formateur au niveau I, II et III	
<b>Responsable de formation</b>	CRA	CNA	CNA	
<b>Conditions d'entrée en formation</b>	Etre licencié F.F.TRI. Avoir 15 ans dans l'année	Etre licencié F.F.TRI. Etre arbitre régional confirmé	Etre licencié F.F.TRI. Etre arbitre inter régional confirmé	
<b>Pré requis</b>	NON	NON	Présentation d'un dossier (expériences, motivations, avis du président de CRA)	
<b>Validation</b>	Avoir suivi la totalité de la formation (théorique et pratique). Validation par la CRA	Avoir suivi la totalité de la formation. Validation par la CRA en fin de saison	A l'issue de la 2 <sup>ème</sup> année, après accord de la CNA, soutenance orale d'un mémoire ou bien présentation orale d'un bilan d'arbitrage de stagiaire national	
<b>Modalités d'organisation de la formation</b>	Formation théorique. Formation pratique (1er arbitrage en binôme + rapport arbitrage). Au moins 3 à 4 arbitrages	Formation théorique Formation pratique : Effectuer au moins 1 arbitrage en tant que principal sur épreuves régionales « compétition » (tutorat conseillé) Validation par la CRA du niveau d'arbitre inter régional en fin de saison.	<b>1<sup>ère</sup> année</b> (stagiaire national) renouvelable Année probatoire Journée de formation continue des arbitres Nationaux. Effectuer au moins 3 arbitrages en tant qu'assesseur sur épreuve nationale	<b>2<sup>ème</sup> année</b> (stagiaire national) renouvelable Journée de formation continue des arbitres Nationaux Effectuer au moins 3 arbitrages dont au moins 1 en tant que principal sur épreuve nationale
<b>Validité du niveau</b>	Bilan écrit d'activité annuelle Recyclage niveau I 3 arbitrages mini/an Arbitrage épreuves nationales jusqu'à 65 ans après deux ans d'activité minimum et sous réserve que l'épreuve nationale se déroule sur le territoire de la ligue d'appartenance de l'arbitre ou ligues limitrophes	Bilan écrit d'activité annuelle Recyclage niveau I et II . Arbitrage épreuves nationales jusqu'à 65 ans et sous réserve que l'épreuve nationale se déroule sur le territoire de la ligue d'appartenance de l'arbitre ou ligues limitrophes	Bilan écrit d'activité annuelle incluant le rôle de formateur. Recyclage niveau I, II, et III (II et III étant obligatoires) 3 arbitrages sur épreuves nationales mini/an Arbitrage épreuves nationales jusqu'à 60 ans	